

Belmont, le 24 mars 2024

Préavis n° 09/2024
Au Conseil Communal

COMPTES 2023

TABLE DES MATIERES

1.	Propos introductifs de la Municipalité.....	3
2.	Préambule	4
2.1.	Éléments particuliers.....	5
2.1.1.	Situation géopolitique	5
2.1.2.	Rentrées fiscales	5
2.1.3.	Péréquation et facture sociale	5
3.	Charges par nature.....	7
3.1.	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	7
3.2.	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	8
3.3.	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	8
3.4.	Centre par nature 33 – Amortissements	9
3.5.	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	9
3.6.	Centre par nature 36 – Aides et subventions	10
3.7.	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	10
3.8.	Centre par nature 39 – Imputations internes	10
4.	Évolution des charges.....	11
5.	Répartition des charges.....	11
5.1.	Analyse des charges intercommunales et cantonales	12
6.	Produits par nature.....	13
6.1.	Centre par nature 40 – Impôts	13
6.2.	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	15
6.3.	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	15
6.4.	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	15
6.5.	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	15
6.6.	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	15
6.7.	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	16
6.8.	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	16
6.9.	Centre par nature 49 – Imputations internes	16
7.	Évolution des produits.....	17
8.	Répartition des produits	17
9.	Investissements et crédits	18
10.	Amortissements	19
11.	Autofinancement	20
12.	Endettement.....	20
12.1.	Effacement de la dette	21
13.	Dépenses extrabudgétaires.....	22
14.	Charges et produits par service.....	22
14.1.	Répartition des charges par service	23
14.2.	Répartition des produits par service.....	23
15.	Résultat et attribution	24
16.	Propos conclusifs	26
17.	Conclusions.....	27
18.	Rapport de révision succinct	28
19.	Décompte provisoire péréquation	29

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2023. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 3 et 4 avril 2024, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

1. Propos introductifs de la Municipalité

L'année 2023 se termine une nouvelle fois avec un résultat financier positif pour la Commune, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Cette performance est due à un travail conjoint de l'ensemble des membres de l'administration communale (que ce soit au niveau exécutif ou opérationnel), visant à constamment améliorer l'organisation interne et éviter toute dépense inutile au bon fonctionnement des services communaux. Que toutes et tous soient ici remercié-e-s pour leur engagement au quotidien.

Malgré ces efforts constants, il faut néanmoins souligner la baisse de ce résultat net au cours des trois derniers exercices. Alors que nous bouclions l'exercice 2021 avec un résultat net de CHF 2'682'406.- et 2022 avec un résultat net de CHF 1'935'716.-, l'année 2023 se termine avec un résultat net de CHF 1'579'998.-. Cette baisse est due à l'augmentation naturelle de nos charges, alors que les recettes fiscales semblent s'être stabilisées, voire être en légère baisse si l'on compare l'exercice 2023 à celui de 2022.

En effet, le résultat d'une analyse détaillée montre que nous avons bénéficié d'un surplus de recettes fiscales en 2022, principalement dû au travail de rattrapage effectué par l'Administration Cantonale des Impôts au cours de cette année 2022. Il s'agit là d'une situation particulière qui ne se reproduira pas chaque année. Cette baisse de résultat net influe également sur notre marge d'autofinancement, qui suit ainsi la même pente descendante.

Il s'agira donc d'être très attentif à la situation, sachant que nous prévoyons des investissements conséquents pour les années à venir, tels que la rénovation énergétique et/ou l'agrandissement de plusieurs de nos bâtiments ayant pris de l'âge (collège, bâtiment administratif, Arnier 80).

Tout en tenant compte de ce besoin d'accumuler quelques réserves pour les investissements futurs, nous vous proposons « nonobstant » d'utiliser une partie du résultat à l'alimentation d'un fonds qui servira à la mise en place prochaine d'un nouveau programme de subventions à la population, pour des projets en lien avec la transition énergétique et le développement durable (préavis à venir courant 2024).

Nous poursuivons ainsi les engagements pris dans notre programme de législation, notamment dans le PECC (Plan Energie et Climat Communal), pour le bien de nos finances, de notre écosystème et de la population belmontaise.

2. Préambule

Les comptes de fonctionnement 2023 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de CHF 1'579'998.19 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Comptes 2023	28'471'919.66	30'051'917.85	1'579'998.19
Budget 2023	27'222'731.00	26'738'431.00	-484'300.00
Comptes 2022	28'220'921.34	30'156'637.71	1'935'716.37

Le résultat affiché ci-dessus ne tient pas encore compte des propositions d'utilisation du bénéfice formulées par la Municipalité et détaillées plus loin dans ce préavis.

Comme pour les préavis antérieurs relatifs aux comptes ou au budget, ce document vise à fournir une vue d'ensemble sur la situation financière de l'exercice en cours. Pour ceux désirant une analyse approfondie et poste par poste des dépenses, le « Recueil des remarques aux comptes 2023 », disponible séparément, saura répondre à leurs attentes.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, voici quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

2.1. Éléments particuliers

2.1.1. Situation géopolitique

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements géopolitiques majeurs qui ont profondément influencé l'ordre mondial et eu des répercussions significatives sur l'économie globale, y compris celle de la Suisse. Parmi ces événements, on note la persistance de tensions entre les grandes puissances, des conflits régionaux qui ont déstabilisé des zones stratégiques, et des crises politiques internes dans plusieurs pays, exacerbant l'incertitude sur les marchés internationaux.

La complexité des relations internationales et les sanctions économiques qui en ont découlé ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, déjà fragilisées par les années précédentes marquées par la pandémie. Les matières premières, notamment énergétiques, ont vu leur prix fluctuer de manière significative, impactant directement les coûts pour les entreprises et les consommateurs.

L'Europe, et par extension la Suisse, n'ont pas été épargnées par ces turbulences. Les perturbations dans le secteur énergétique ont notamment souligné la dépendance du continent envers des sources d'énergie extérieures et accéléré la recherche de solutions plus durables et autonomes. Par ailleurs, l'instabilité a encouragé une réévaluation des partenariats commerciaux et des stratégies d'investissement, poussant les entreprises suisses à diversifier davantage leurs marchés et à renforcer leur résilience opérationnelle.

Sur le plan économique, ces événements ont eu pour conséquence une inflation accrue, pressurant les ménages et les entreprises par l'augmentation des coûts de la vie et des matières premières. La Banque Nationale Suisse a été contrainte d'ajuster sa politique monétaire pour stabiliser le franc suisse et maîtriser l'inflation, impactant ainsi le crédit et les investissements.

Ces événements n'ont pas épargné notre organisation et la Municipalité reste attentive à l'évolution de la situation et de ses impacts.

2.1.2. Rentrées fiscales

Pour la première fois depuis l'exercice 2020, la progression de nos revenus s'est stoppée. Bien que nos revenus perçus affichent une légère augmentation en regard du budget 2023, ils traduisent une nette diminution par rapport à l'exercice 2022.

Le phénomène concerne surtout les impôts sur le revenu et la fortune. La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » présente une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

2.1.3. Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2023 pour la cohésion sociale, la péréquation intercommunale, mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2021. Cet exercice présentait d'une part une situation fiscale plus avantageuse que l'exercice sous revue, mais également une valeur plus faible de dépenses dites « thématiques » venant diminuer notre participation à la péréquation (CHF 816'078 en 2021, pour une estimation à CHF 1'230'415.61 en 2023).

Par ces deux raisons, le montant du décompte provisoire reçu à fin mars par la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC), cumulé à l'estimation de nos dépenses thématiques, annonce un rétroactif de CHF 939'960.53 en faveur de la Commune.

Le tableau suivant présente la situation en chiffre.

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2023, CHF	Décompte provisoire <i>selon fichier VD</i>	Solde	Budget 2023
Péréquation indirecte				
720.3515.00 (Participation à la cohésion sociale)	3'971'884.00	3'468'301.74	-503'582.26	3'971'890.00
Péréquation directe				
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'851'974.00	2'849'709.88	-2'264.12	2'851'980.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-816'122.00	-1'230'415.61	-414'293.61	-816'130.00
=sous-total	2'035'852.00	1'619'294.27	-416'557.73	2'035'850.00
Réforme policière				
610.3521.03	264'022.00	244'201.45	-19'820.55	264'030.00
=total	6'271'758.00	5'331'797.47	-939'960.53	6'271'770.00

Il est important de rappeler ici que les chiffres articulés dans le tableau le sont à titre provisoire ; de même, le calcul des dépenses thématiques n'a pas encore été audité.

A l'instar de l'exercice précédente, la valeur attendue du décompte a fait l'objet d'un transitoire et vient donc améliorer le résultat 2023.

Pour plus de détails, le·la lecteur·rice est invité·e à consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 19).

3. Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2023	En %	Budget 2023	Diff. Cpte / Bu 23	Comptes 2022
30	Autorités et personnel	6'386'192.93	22.4%	6'461'570.00	-75'377.07	6'040'794.29
31	Biens, services, marchandises	6'615'173.18	23.2%	5'547'956.00	1'067'217.18	4'846'748.09
32	Intérêts passifs	534'296.23	1.9%	513'900.00	20'396.23	531'101.03
33	Amortissements	1'175'772.01	4.1%	1'432'770.00	-256'997.99	1'810'587.94
35	Remboursements, participations	11'242'729.25	39.5%	11'363'845.00	-121'115.75	12'527'589.19
36	Aides et subventions	515'777.15	1.8%	488'440.00	27'337.15	474'491.18
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	1'134'708.92	4.0%	622'300.00	512'408.92	915'118.97
39	Imputations internes	867'269.99	3.0%	791'950.00	75'319.99	1'074'490.65
		28'471'919.66	100%	27'222'731.00	1'249'188.66	28'220'921.34

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées			
	Comptes 2023	Budget 2023	Différence
Total des charges	28'471'919.66	27'222'731.00	1'249'188.66
./. Amortissements (33)	-1'175'772.01	-1'432'770.00	
./. Attributions aux fonds (38)	-1'134'708.92	-622'300.00	
./. Imputations internes (39)	-867'269.99	-791'950.00	
Charges épurées	25'294'168.74	24'375'711.00	918'457.74

L'exercice 2023 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 1'249'188.66, ou à une augmentation de CHF 918'457.74 de charges dites épurées par rapport au budget 2023.

3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2023 présente une diminution des charges liées aux traitements de CHF 75'377.07 par rapport au montant prévu au budget.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le-la lecteur-riche est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau de la page suivante détaille les effectifs de l'année.

Equivalent plein temps (EPT)			
Services	Effectif 2023	Budget 2023	Effectif 2022
Greffe	2.40	2.40	2.40
DJAS	0.60	0.60	
OPO	1.40	1.40	1.40
Finances	3.20	3.20	3.20
Ressources Humaines	0.80	1.40	1.40
Service des infrastructures	6.70	6.30	4.30
Services extérieurs	5.00	4.40	4.40
Domaines (ex conciergerie)	3.92	5.07	5.07
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.40	0.20	0.20
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes)	1.58	1.62	1.62
CVE "Les Moussaillons"	13.85	13.85	12.15
UAPE	7.70	7.48	6.84
Total personnel fixe	47.55	47.92	42.98
Apprenti(e)s	4.00	4.00	4.00
Stagiaires	3.00	3.00	3.00
Total personnel EPT	54.55	54.92	49.98
Personnes physiques	79	79	74

3.2. Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2023, ce centre par nature voit une augmentation de CHF 1'067'217.18.

Cette dernière s'explique par la charge que représente l'acquisition d'électricité (CHF 1'592'850.48) que la Commune supporte directement depuis la dissolution de Romande Energie Commerce SA et qui n'était pas prévue au budget. Cette charge est compensée par des produits issus de la vente de cette même énergie qui ne sont pas non plus prévus au budget (voir rubrique 6.4. « Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes »).

Le solde de la différence avec le budget s'explique ensuite de plusieurs manières. Premièrement, par une diminution des coûts d'extension de nos différents réseaux (eau, électricité, égouts) de CHF 214'026.20, puis par une diminution des frais d'entretien routiers pour CHF 75'957.50, par une diminution de CHF 55'057.26 des frais d'entretien des canalisations, par une diminution de CHF 39'887.40 des frais d'entretien de forêt, puis enfin par une diminution de CHF 47'799.70 des frais de travaux exécutés par des tiers.

Le solde de la différence comprend des variations plus nombreuses, mais de valeurs moins importantes. Dans ce lot, il convient tout de même de relever la hausse des frais d'honoraires et d'études qui augmente de CHF 65'512.49 par rapport au budget 2023.

3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année présente une augmentation des charges d'intérêts, comparativement au budget (CHF 20'396.23). Cette dernière est imputable à une nouvelle manière de calculer les intérêts bonifiés de nos actifs mobilisés entre les services (opération non monétaire) qui augmente de CHF 25'847.91 et qui demeure entièrement compensée par un produit

identique (voir rubrique 6.3. « Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine »).

3.4. Centre par nature 33 – Amortissements

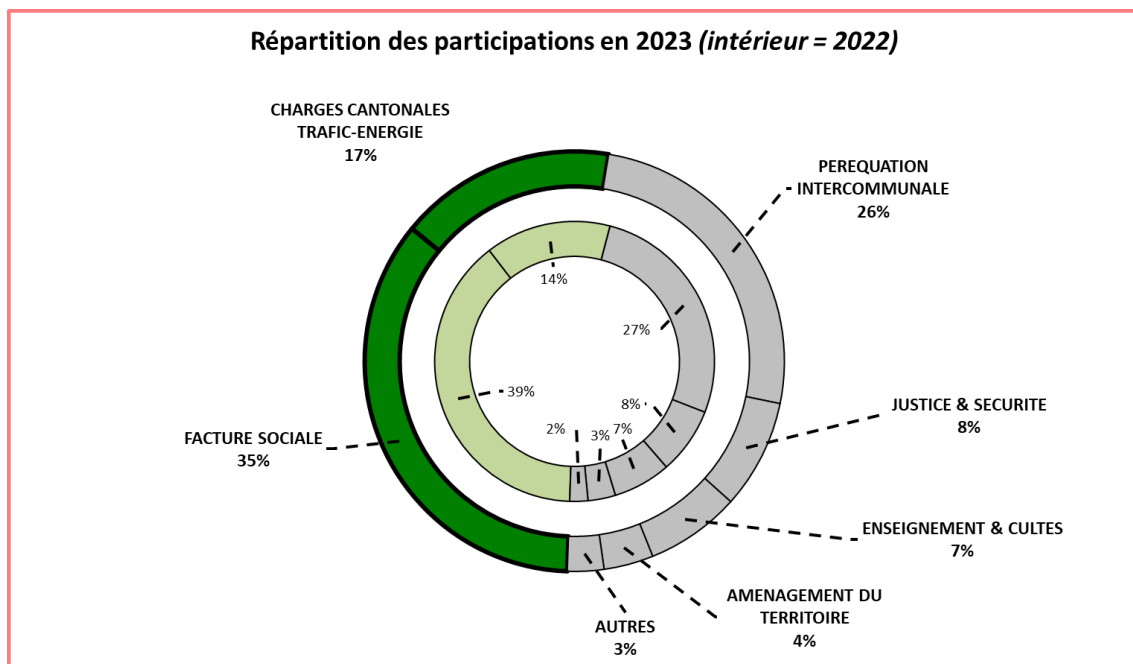
Cette année, les amortissements obligatoires présentent une diminution de CHF 256'997.99 par rapport au budget 2023 de la même nature. Cette diminution a été rendue possible par des amortissements extraordinaires réalisés en 2022 qui viennent diminuer le solde restant à amortir (diminution de CHF 187'374.08 par rapport au budget). Le solde de la différence correspond à des variations de moindre importance.

3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une consommation inférieure de CHF 121'115.75 par rapport au budget. Cette diminution s'explique par la baisse de la participation aux charges d'enseignement (CHF 89'109.60) ainsi qu'aux charges de justice et sécurité (87'601.22). Une baisse de la participation aux charges d'aménagement du territoire est également constatée (CHF 42'901.03).

Le solde de la variation s'explique également par la hausse des charges de trafic d'énergie (CHF 78'908.80) puis par des variations de moindre importance.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, au 39.5% du total des charges de l'exercice 2023, la moitié a été reversée à des instances cantonales (52.05%, en vert dans le graphique). Naturellement, cette tranche du graphique comprend les acomptes versés par la Commune pour la facture sociale en 2023 de CHF 3'971'884.- (y compris le versement du solde 2022 de CHF 1'407.40.-).

3.6. Centre par nature 36 – Aides et subventions

Le montant des dépenses de cette nature présente une augmentation de CHF 27'337.15 par rapport au budget 2023. Celle-ci s'explique par une augmentation des frais de transports scolaires de CHF 22'676.70. Le solde de la différence s'explique ensuite par le versement des subventions à l'acquisition de vélos électriques, lesquelles ne sont systématiquement pas budgétées car prélevées sur un fonds (CHF 15'600.-), puis par des variations de moindre importance.

3.7. Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

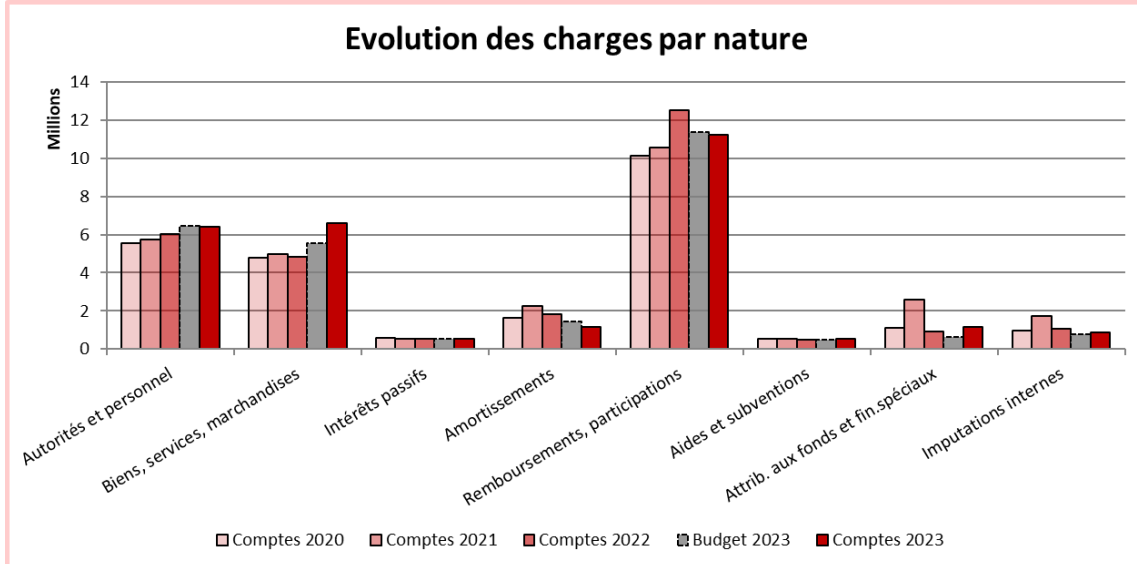
Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 512'408.92 (en comparaison au budget 2023). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats de chacun de ces domaines.

3.8. Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2023. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

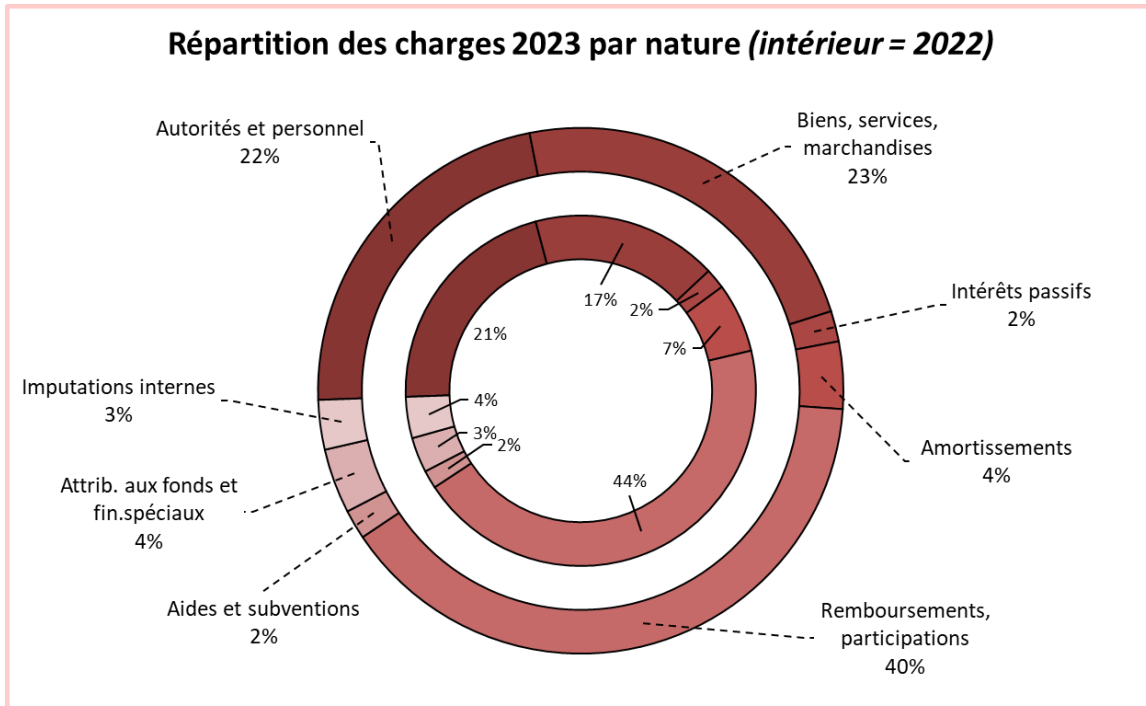
4. Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



5. Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparée à l'année précédente) :



5.1. Analyse des charges intercommunales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice.

Charges cantonales et intercommunales 2023			
Comptes	Concerne	Nature	Montant
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	22'626.50
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	36'461.00
150.3521.06	Participation stand de tir de Vernand	Intercommunal	5'348.00
150.3523.00	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	19'355.00
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	69'574.00
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	354'340.00
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'516'376.75
180.3517.04	Participation assoc. Intercommunale des taxis	Intercommunal	7'292.20
220.3520.00 & 01 ./. 220.4520.00 & 01	Péréquation directe	Intercommunal	2'035'852.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	61'982.27
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	238'273.95
510.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	194'511.70
540.3522.02	Participation aux charges d'orientation professionnelle	Intercommunal	3'303.60
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Intercommunal	6'270.70
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	493'359.03
610.3521.03 & 09	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	264'022.00
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	99'637.40
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	84'262.35
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	2'510.75
710.3655.01 & .02	Participation accueil de jour	Intercommunal	65'869.40
720.3515.00 & 02	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	3'973'291.40
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	6'634.55
Total des charges cantonales et intercommunales			9'561'154.55
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		25'294'168.74	37.80%
<i>Valeur 2022</i>			47.19%

6. Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2023	En %	Budget 2023	Diff. Cpte / Bu 23	Comptes 2022
40	Impôts	16'991'760.83	56.5%	16'743'500.00	248'260.83	18'035'567.52
41	Patentes, concessions	7'480.00	0.0%	9'300.00	-1'820.00	8'124.75
42	Revenu du patrimoine	1'849'316.78	6.2%	1'907'040.00	-57'723.22	1'747'330.95
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	6'423'278.00	21.4%	5'126'350.00	1'296'928.00	5'187'860.83
44	Participations à des recettes cantonales	452'687.25	1.5%	454'000.00	-1'312.75	617'325.80
45	Participations et remboursements	1'896'518.34	6.3%	891'230.00	1'005'288.34	1'275'802.13
46	Autres part. et subventions	867'485.05	2.9%	809'500.00	57'985.05	752'326.50
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	696'121.61	2.3%	5'561.00	690'560.61	1'457'808.58
49	Imputations internes	867'269.99	2.9%	791'950.00	75'319.99	1'074'490.65
		30'051'917.85	100%	26'738'431.00	3'313'486.85	30'156'637.71

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés			
	Comptes 2023	Budget 2023	Différence
Total des produits	30'051'917.85	26'738'431.00	3'313'486.85
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-696'121.61	-5'561.00	
./. Imputations internes (49)	-867'269.99	-791'950.00	
Produits épurés	28'488'526.25	25'940'920.00	2'547'606.25

L'exercice 2023 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 3'313'486.85 ou à une augmentation de CHF 2'547'606.25 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, plus forte que l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

6.1. Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente une augmentation de CHF 248'260.83 par rapport au budget. Cette augmentation est le résultat de plusieurs variations d'importance moindre sur plusieurs types d'impôts, son mince écart avec le budget traduit une rupture de l'augmentation d'impôts constatée depuis l'exercice 2020, et même une décre importante en comparaison avec l'exercice 2022 (CHF 1'043'806.69).

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôt issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude détaillée des revenus d'impôts de l'année comptable 2023 nous permet de mieux cerner cette baisse de la progression de nos revenus fiscaux au fil des exercices. **Au sujet de l'impôt sur le revenu**, ce sont CHF 9'964'242.95 qui ont été perçus pour la même année fiscale, alors que l'exercice 2022 totalisait CHF 327'478.90 de plus pour la même période. Ensuite, les produits issus d'années fiscales antérieures à 2023 sont également en baisse de CHF 423'568.93 par rapport à la même analyse menée en 2022.

Au sujet de l'impôt sur la fortune, la somme des montants perçus pour l'année fiscale 2023 s'élève à 1'756'193.05, au lieu de CHF 1'668'880.80 pour la même période en 2022.

Enfin, les arriérés liés à l'impôt sur la fortune se montent à CHF 193'686.52 pour l'exercice 2023 contre CHF 502'038.22 pour l'exercice 2022. On observe alors une cassure de la régularité des montants pourtant constatée jusqu'ici dans ce type d'impôt.

Rappelons que les comparaisons effectuées ici sont faites entre les comptes et non entre les comptes et le budget, qui lui, s'approche mieux de la réalité de nos comptes 2023 de par son approche de construction plus prudente. Rappelons également que nous n'avons aucune emprise sur le rythme de taxation suivi par l'ACI. Bien que les montants soient proches du budget, la Municipalité restera attentive à l'évolution de nos revenus d'impôts au fil des mois à venir.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2023	Budget 2023	Diff. Cpte/BU	Comptes 2022
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301.01	Défalcation d'impôts	-54'414.71	-96'400.00	41'985.29	-80'053.39
4001	Impôt sur le revenu	12'133'609.21	11'996'200.00	137'409.21	13'104'990.79
4002	Impôt sur la fortune	1'949'879.57	2'003'400.00	-53'520.43	2'170'919.02
4003	Impôt à la source	89'351.05	133'800.00	-44'448.95	163'782.16
4004	Impôt spécial des étrangers	10'487.32	99'600.00	-89'112.68	101'414.05
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	393'702.50	100'000.00	293'702.50	297'529.00
4012	Impôt sur le capital des sociétés	17'428.30	17'000.00	428.30	19'397.45
4013	Impôt compl. sur les immeubles	43'911.30	38'500.00	5'411.30	35'901.60
	Total des impôts liés au coefficient	14'583'954.54	14'292'100.00	291'854.54	15'813'880.68
4020	Impôt foncier (normalisé à 100%)	1'007'845.37	966'666.67	41'178.70	998'897.40
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'511'768.05	1'450'000.00	61'768.05	1'498'346.10
4040	Impôt sur droit de mutation	647'280.15	677'000.00	-29'719.85	600'886.55
4050	Impôt sur les successions et donations	164'698.90	192'000.00	-27'301.10	16'400.80
4061	Impôt sur les chiens	26'050.00	23'000.00	3'050.00	26'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	517.30	0.00	517.30	0.00
4090	Impôt récupéré après défalcation	1'148.98	13'000.00	-11'851.02	0.00
4101	Impôt sur les patentes	7'480.00	9'300.00	-1'820.00	8'124.75
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	153'982.71	128'000.00	25'982.71	109'908.36
4411	Impôt sur les gains immobiliers	452'687.25	454'000.00	-1'312.75	617'325.80
4510	Compensation RFFA**	38'762.99	16'800.00	21'962.99	33'120.44
	Total général	17'588'330.87	17'255'200.00	333'130.87	18'723'993.48

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

** Réforme fiscale et financement de l'AVS

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2019	3'773	187'775	49.77
2020	3'756	212'446	56.56
2021	3'871	215'436	55.65
2022	3'838	233'671	60.88
2023	3'896	216'786	55.64

6.2. Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une diminution de CHF 57'723.22, par rapport au budget 2023. Elle s'explique d'abords par une baisse des revenus issus de location des compteurs d'eau et d'électricité, plus faibles qu'espérés au budget (CHF 128'694 en moins).

Cette diminution est ensuite atténuée par une hausse des intérêts issus des capitaux financiers (CHF 46'097.28 par rapport au budget), notamment en raison des intérêts de retard liés aux impôts ainsi qu'aux dividendes perçus sur nos titres. Puis par une hausse des revenus issu de prêts et participations qui augmente de CHF 25'486.98 (cf. remarque à la rubrique 3.3. « Centre par nature 32 – Intérêts passifs »).

6.4. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature présentent la plus forte augmentation par rapport au budget 2023 (CHF 1'296'928.00). Il s'agit du corollaire de la situation abordée à la rubrique 3.2 « Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises » puisque cette forte augmentation est liée à la vente d'énergie qui présente à elle seule une augmentation de CHF 1'198'716.62.

Le solde de la différence provient presque exclusivement des remboursements de traitement et de charges sociales (assurances et autres indemnités) pour une valeur de CHF 97'382.45, puis de variations de moindre importance.

6.5. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une diminution de CHF 1'312.75 en regard du montant budgété. Celle-ci correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel est légèrement inférieur aux prévisions du budget.

6.6. Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 1'005'288.34. Elle s'explique notamment par le passage en transitoire du solde à recevoir sur la péréquation en 2024, détaillé à la rubrique 2.1.3 « Péréquation et facture sociale ».

6.7. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 57'985.05 par rapport au montant budgété. Cette augmentation concerne uniquement les subventions reçues de la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants) en correction de l'exercice précédent et qui n'étaient pas prévues au budget. Pour mémoire, la Fondation subventionne la masse salariale du personnel encadrant des structures d'accueil.

6.8. Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 690'451.77 par rapport au budget 2023. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant les domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité).

En marge des équilibrages habituels des services autofinancés, il y a lieu de relever cette année un prélèvement pour une valeur de CHF 295'565.95 destiné à régulariser des fonds présents au passif du bilan qui ne sont pas régis par un règlement, comme l'obligera à l'avenir le nouveau modèle comptable MCH II. Plus de détail à ce sujet figure à la rubrique 15 « Résultat et attribution ».

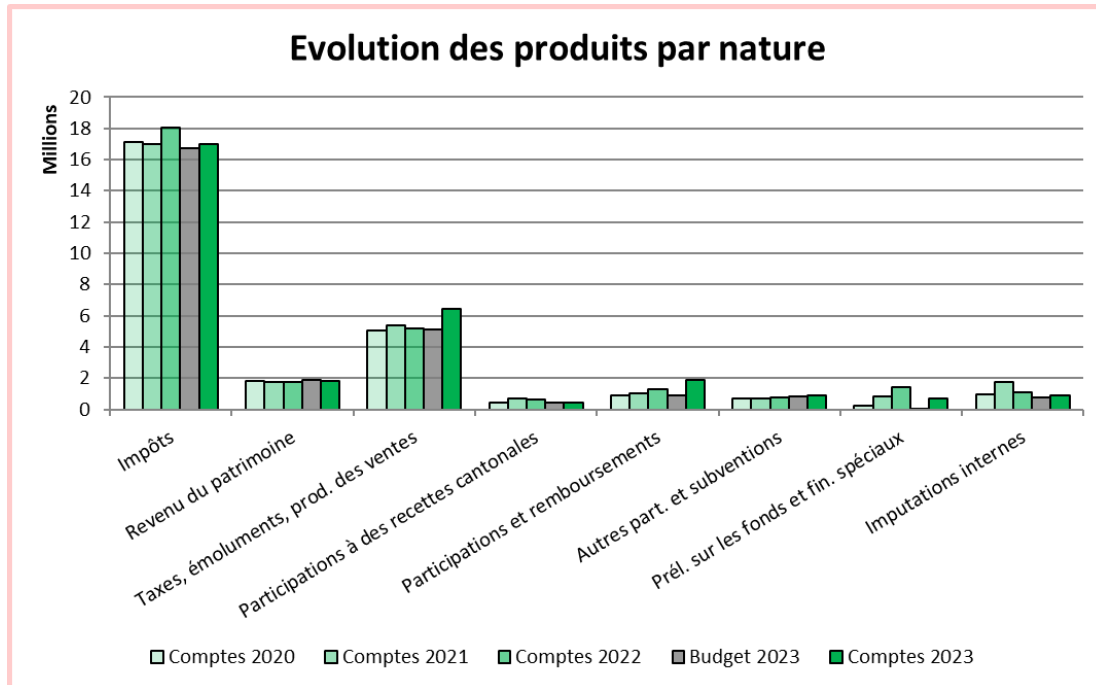
Cette nature n'appelle pas d'autre commentaire.

6.9. Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2023. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

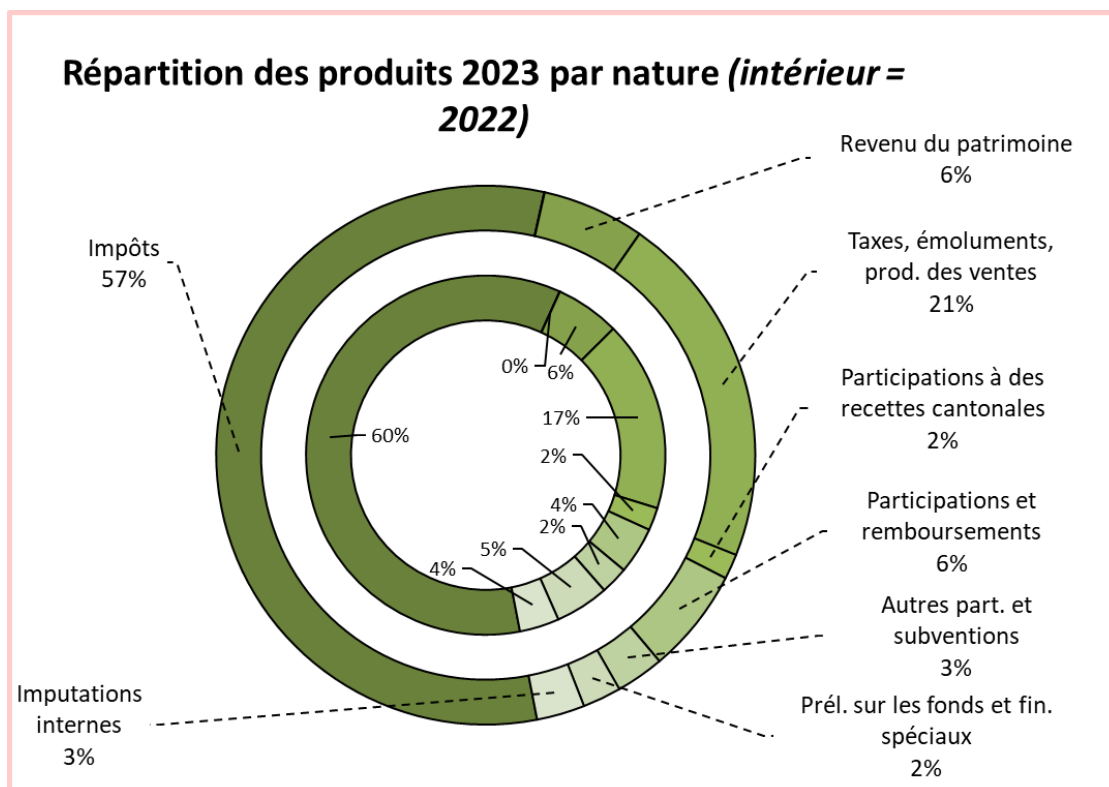
7. Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



8. Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :



9. Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2023, notamment ;

Investissements				
Compte	N° de préavis	Objet	Dépenses	Recettes
9141.0000	PA 04/22	Modernisation éclairage public	250'879.60	0.00
9141.0000	PA 03/20	Travaux collecteurs/eau potable ch. du Plan	5'056.25	0.00
9141.0000	PA 03/22	Travaux DP 119	14'709.79	0.00
9141.0000	PA 01/23	Mise en séparatif Ch. du Pertuis	235'986.90	0.00
9143.0000	Néant	Acquisition parcelle 607	2'845.35	0.00
9144.0000	Néant	Transfert frais investissements réseau Eau	2'801.10	0.00
9144.0000	Néant	Transfert frais investissements réseau Electricité	50'328.40	0.00
9144.0000	Néant	Transfert frais investissements réseau Egouts	14'500.00	0.00
9146.0000	PA 05/2022	Remplacement Vehicule AEBI 450	230'000.00	0.00
9141.0000 & 9144.0000	PA 04/21	Travaux Burenos - Chaffeises	1'688'879.29	0.00
			2'495'986.68	0.00

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 2'495'986.68 qui a été investi durant l'exercice.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts ou clôturés durant l'exercice 2023.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2022	Dépenses nettes 31.12.2023	Solde 31.12.2023
PA 03/2020 Ch. du Plan	9141.0000	911'000.00	760'034.40	765'090.65	145'909.35
PA 04/2021 Burenos-Chaffeises	9141.0000 9144.0000	4'860'000.00	2'936'838.91	4'625'718.20	234'281.80
PA 03/2022 DP119	9141.0000	9'163.00	4'064.05	18'773.84	-9'610.84
PA 04/2022 Modernisation EP	9141.0000	337'000.00	0.00	250'879.60	86'120.40
PA 05/2022 Remplacement Aebi	9146.0000	200'000.00	0.00	230'000.00	-30'000.00
PA 01/2023 Ch. du Pertuis	9141.0000	272'000.00	0.00	235'986.90	36'013.10

Il est important de revenir sur le dépassement de CHF 30'000 affiché pour le préavis 05/2022. Selon ce dernier, l'acquisition du nouveau véhicule Aebi devait se solder par une opération nette de CHF 200'000.-, comprenant l'acquisition du nouveau véhicule à CHF 230'000.- et la déduction de la valeur de reprise de l'ancien véhicule de CHF 30'000.-. Si cela correspond effectivement au flux financier opéré (facture de CHF 200'000 honorée), la fiduciaire en charge de la révision de nos comptes nous a expressément demandé de porter cette acquisition au brut, puis de faire apparaître un « produit sur cession d'actif » d'une valeur de CHF 30'000.- dans les comptes de fonctionnement, ce qui a donc été fait (cf. compte 432.4390.00). Dans la mesure où l'investissement prévu dans un préavis ne peut être diminué par une cession d'actif, ce dernier aurait dû présenter comme conclusion la demande d'un crédit de **CHF 230'000.-** et non de CHF 200'000.-.

10. Amortissements

Amortissements		
Pertes sur créances	2023	2022
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	54'414.71	80'053.39
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	4'830.38	4'747.60
Total	59'245.09	84'800.99
Amortissements obligatoires		
Auberge communale	28'953.00	37'915.10
Routes	408'673.00	394'771.88
Eclairage	4'289.00	4'293.22
Ordures ménagères et déchets	8'532.00	8'535.75
Réseau d'égouts	15'849.00	14'868.58
Réseau d'eau	120'112.92	212'682.64
Réseau électrique	22'168.00	55'404.28
Collège (inclus abris PC + Chaufferie)	190'245.00	252'665.20
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (CS)	174'825.00	175'000.00
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (Postfinance)	119'880.00	120'000.00
Véhicules	23'000.00	-
Total	1'116'526.92	1'276'136.65
Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)		
Préavis Sécurisation Flonzel (03/2015 & 08/2016)*	-	449'650.30
Total	-	449'650.30
Total des amortissements (= Σ nature 33xx)	1'175'772.01	1'810'587.94

* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

Les amortissements supplémentaires qui utilisent le résultat dégagé de l'exercice sont détaillés à la rubrique n° 15 « Résultat et attribution ».

11. Autofinancement

Pour l'exercice 2023, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de CHF 3'135'112.42, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'457'009.00.-.

Autofinancement				
	Comptes 2023	Budget 2023	Diff. Cpte / Bu 23	Compte 2022
Excédent de revenus ou charges	1'579'998.19	-484'300.00	2'064'298.19	1'935'716.37
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'116'526.92	1'324'570.00	-208'043.08	1'725'786.95
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	1'134'708.92	622'300.00	512'408.92	915'118.97
Imputations internes (39)	867'269.99	791'950.00	75'319.99	1'074'490.65
J. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-696'121.61	-5'561.00	-690'560.61	-1'457'808.58
Imputations internes (49)	-867'269.99	-791'950.00	-75'319.99	-1'074'490.65
	3'135'112.42	1'457'009.00	1'678'103.42	3'118'813.71

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie de l'exercice a pu être garanti. Cette marge a également permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 2'495'986.68 (voir rubrique n°9 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice.

Le solde de cette marge, cumulé aux liquidités détenues en début d'exercice, a notamment permis une diminution de la dette de CHF 295'000.- (voir rubrique n° 12 « Endettement »).

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2023 (méthode Etat VD)	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022 (méthode Etat VD)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
Moyenne	3'408'554.58	1'347'935.62	252.87%

Comme le présente le tableau ci-avant, la Commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 252.87% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). **Notons que la Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.**

12. Endettement

L'endettement brut au 31.12.2023 se monte à CHF 25'375'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 25'670'000.- au 31.12.2022. L'exercice 2023 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 295'000.- rendue possible grâce à la marge d'autofinancement dégagée (voir rubrique n°11 « Autofinancement »). Cette pratique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement de la Commune.

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la Commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2023			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à court terme	0.00
922x	+	Emprunt à long terme	25'375'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		DETTE BRUTE =	25'375'000.00
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	420'922.21
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	1'819'722.93
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'294'090.89
9120	-	Epargne	1'500'001.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		DETTE NETTE=	20'340'259.97

L'endettement net de la Commune se monte donc à CHF 20'340'259.97 au 31.12.2023. Le rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3'896) pour obtenir un endettement net par habitant de CHF 5'220.81 au 31.12.2023.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2023				
Année	Dettes brute	Dettes nette	Habitants	Endettement net par habitant
2023	25'375'000.00	20'340'259.97	3'896	5'220.81
2022	25'670'000.00	21'955'504.82	3'838	5'720.56
2021	28'465'000.00	22'365'146.09	3'871	5'777.61
2020	29'760'000.00	25'659'182.83	3'756	6'831.52
2019	32'055'000.00	29'916'122.04	3'773	7'929.00

12.1. Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dettes nette}}{\text{MA}} = \frac{20'340'259.97}{3'135'112.42} = \mathbf{6.49} \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, la

Commune mettrait moins de 7 ans à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2023	20'340'259.97	3'135'112.42	6.49
2022	21'955'504.82	3'118'813.71	7.04
2021	22'365'146.09	4'124'624.02	5.42
2020	25'659'182.83	4'313'859.71	5.95
2019	29'916'122.04	2'350'363.02	12.73
Moyenne	24'047'243.15	3'408'554.58	7.05

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 13 années, avec une moyenne située en dessous de 8 années, ce qui présente une excellente situation.

13. Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires		
Date décision	Libellé	CHF
16.01.2023	RH - Mandant externe soutien administratif	4'875.00
05.06.2023	Remplacement du display du tableau de gestion du chauffage	2'142.15
19.06.2023	Remplacement de la machine à laver le linge et du séchoir CVE	3'000.05
03.07.2023	Remplacement lave-vaisselle CVE	4'418.40
03.07.2023	Relevés intérieurs et extérieurs - établissement de plans	33'602.40
07.08.2023	Kit PRU - Génératrice	4'735.45
25.09.2023	Remplacement réfrigérateur UAPE	1'750.00
		54'523.45

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2023. Il s'agit de dépenses extraordinaires et imprévisibles.

14. Charges et produits par service

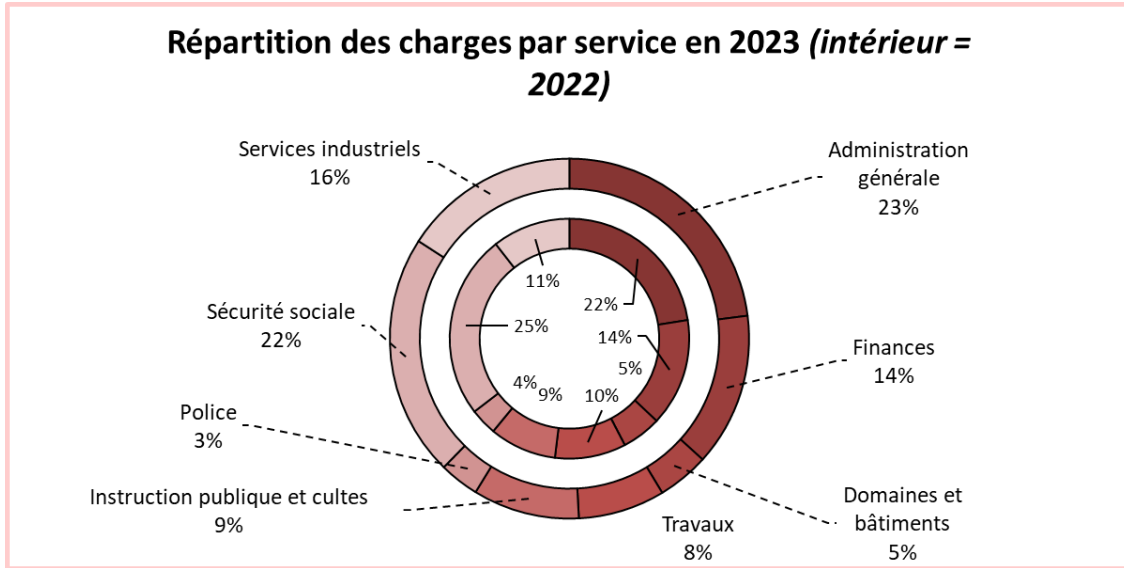
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

Charges et produits par service		Comptes 2023			Budget 2023		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	6'537'124.62	438'419.77	-6'098'704.85	6'736'370.00	398'600.00	-6'337'770.00
2.00	Finances	3'915'553.58	19'356'819.40	15'441'265.82	3'593'580.00	18'249'030.00	14'655'450.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'324'001.18	1'048'814.86	-275'186.32	1'414'865.00	1'025'340.00	-389'525.00
4.00	Travaux	2'221'199.49	1'411'719.59	-809'479.90	2'241'505.00	1'477'750.00	-763'755.00
5.00	Instruction publique et cultes	2'730'671.55	1'218'012.25	-1'512'659.30	2'742'210.00	1'121'400.00	-1'620'810.00
6.00	Police	1'019'870.35	78'645.97	-941'224.38	1'107'030.00	52'800.00	-1'054'230.00
7.00	Sécurité sociale	6'202'211.53	1'978'198.65	-4'224'012.88	6'193'960.00	1'220'300.00	-4'973'660.00
8.00	Services industriels	4'521'287.36	4'521'287.36	0.00	3'193'211.00	3'193'211.00	0.00
				1'579'998.19			-484'300.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le/la lecteur-riche est invité-e à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.

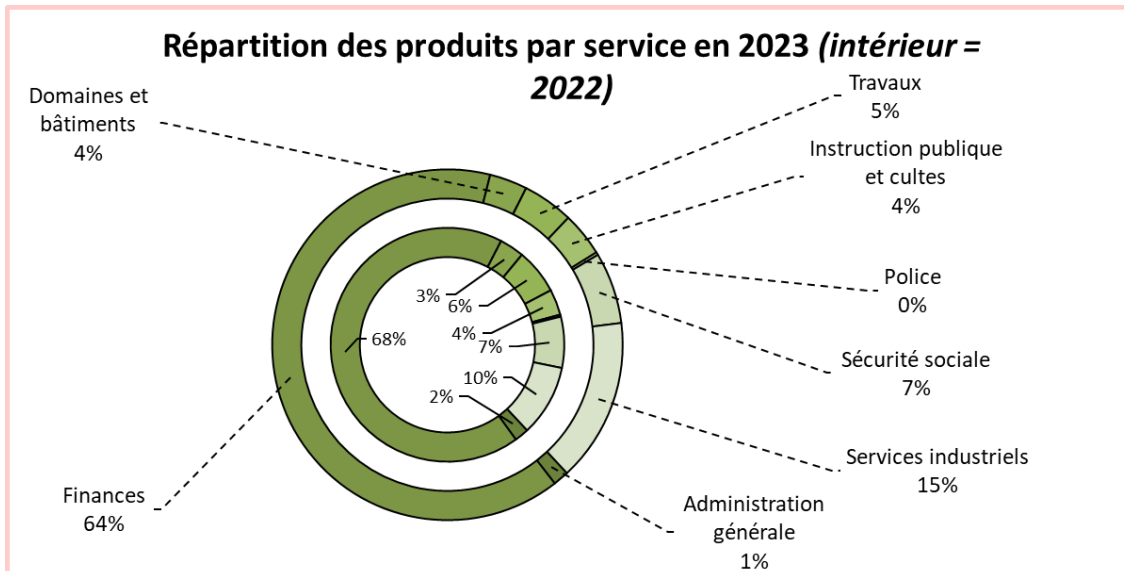
14.1. Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



14.2. Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service



15. Résultat et attribution

Sur le résultat de CHF 1'579'998.19, la Municipalité propose d'attribuer CHF 1'266'809.30 aux éléments suivants :

Utilisation du résultat		
Comptes	Raison	Montants
9281.01.00	Dotation fds rénovation Auberge	120'000.00
9281.17.00	Dotation fds rénovation patrimoine administratif	14'769.50
9282.71.00	Dotation fds durabilité	200'000.00
352.3320.00	Amort. Collège 3e étape - Abri PC	932'039.80
		1'266'809.30

Premièrement, la dotation de CHF 120'000.- au fonds de l'Auberge fera passer son solde à CHF 170'000.-, ce qui permettra de couvrir les futurs travaux à entreprendre pour ce bâtiment (rénovation d'un appartement déjà prévue en 2024).

Ensuite, la dotation de CHF 14'769.50 au fonds de rénovation du patrimoine administratif permettra de renflouer le solde du compte pour atteindre CHF 100'000.-. De manière analogue aux précédents exercices, ce montant permettra de faire face aux dépenses causées par la vétusté de certains bâtiments de notre patrimoine.

Ensuite, la Municipalité a décidé de continuer à doter le fonds pour la durabilité par une attribution de CHF 200'000.- qui lui permettra d'atteindre le solde de CHF 489'358.74.- au 31.12.2023. De cette manière, la Municipalité pourra soutenir l'effort nécessaire à la transition énergétique ainsi qu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable.

Enfin, la Municipalité a décidé d'attribuer CHF 932'039.80 à des amortissements supplémentaires. En procédant ainsi, la charge des exercices futurs sera diminuée. Cette baisse de charge pourra être mise au profit, par exemple, du financement de nouveaux investissements en faveur de nos infrastructures.

Après attribution, aux points mentionnés ci-dessus, le résultat net de l'exercice se monte à CHF 313'188.89. Pour la première fois, il est proposé que ce montant soit porté dans un fonds nommé « Réserve issue de politique budgétaire » au lieu du Capital. Cette action s'inscrit dans la préparation à l'arrivée du nouveau modèle comptable MCH II, lequel permet ce type de dotation, assimilable à une réserve pour fluctuation de résultat.

Il est à noter que ce nouveau fonds, créé durant l'exercice 2023, a déjà été doté de la valeur des différents soldes de fonds détenus au passif du bilan qui constituaient des réserves dites « libres », c'est-à-dire constituées d'excédents de résultats précédents et qui ne sont, ou ne seront, pas liés à un règlement d'utilisation. Dès l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable, chaque fonds présent au passif devra disposer d'un règlement d'utilisation. Le tableau de la page suivante résume la situation.

Reclassement fonds libres		
Comptes	Libellé	Montants
9281.05.00	Fonds de rénovation Belhorizon	14'000.00
9281.07.00	Fonds de rénovation Grande salle	2'805.30
9281.12.00	Fonds de rénovation de l'église	21'130.25
9281.13.00	Fonds de renouvellement véhicules S.I.	55'500.00
9281.14.00	Fonds de renouvellement informatique	6'269.80
9281.16.00	Fonds de réserve cuisine PCI	8'980.00
9281.24.00	Fonds de réserve ste jeunes	3'734.60
9282.04.00	Fonds de réserve pour achats de terrains	179'146.00
9282.67.00	Variation de la réserve pour débiteurs douteux	4'000.00
		295'565.95

L'impact de ces reclassements (CHF 295'565.95), cumulés à la dotation du résultat net de l'exercice (CHF 313'188.89) est présenté dans le tableau suivant :

Réserve issue de politique budgétaire				
	01.01.23	Attribution	Prélèvement	31.12.23
2023	0.00	608'754.84	0.00	608'754.84

La somme portée dans ce fonds permettra à la Commune de faire face aux éventuelles variations de résultat dans les exercices à venir (au même titre que le compte Capital, mais qui présentera des règles d'utilisation plus contraignante avec MCH II).

16. Propos conclusifs

Au terme d'une année marquée par des défis notables tant sur la scène internationale qu'au niveau local, les comptes 2023 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne se clôturent sur une note résolument positive. Malgré un contexte économique mondial incertain, exacerbé par des tensions géopolitiques persistantes et des fluctuations énergétiques significatives, notre Commune a su naviguer avec prudence et discernement, témoignant d'une gestion financière à la fois rigoureuse et proactive.

L'excédent de produits avant amortissements et attributions aux réserves non obligatoires, s'élève à CHF 1'579'998.19 et demeure supérieur aux prévisions du budget de la même année. Cette année fût également rythmée par des investissements importants qui atteignent la somme de CHF 2'495'986.68 et qui ont été entièrement couverts par notre marge d'autofinancement qui s'élève à CHF 3'135'112.42 (voir rubriques 9 « Investissements et crédits » et 11 « Autofinancement »).

En réponse à ces réalisations, la Municipalité propose une utilisation judicieuse de cet excédent, favorisant le renforcement de nos fonds de réserve et soutenant des investissements clés pour l'avenir. Ces décisions stratégiques, guidées par une vision à long terme, sont essentielles pour assurer la continuité de nos services publics et la réalisation de projets ambitieux, alignés sur les attentes de notre communauté.

Dans ce contexte, elle propose entre autres la dotation de CHF 200'000 au fonds pour la durabilité ainsi qu'un amortissement supplémentaire sur actif s'élevant à CHF 932'039.80. Ces deux mesures signent un engagement pour un avenir à la fois prudent en termes de charges et orienté vers la transition énergétique.

Cette année marque également le début des travaux préparatoires à l'arrivée du nouveau modèle comptable MCH II. Les comptes 2023 présentent déjà des opérations comptables qui faciliteront le passage au nouveau modèle, à l'exemple du reclassement des fonds libres de notre passif, lequel n'affecte toutefois pas notre résultat (voir rubrique 15 « Résultat et attribution »).

Si la Municipalité s'estime satisfaite du résultat sous revue, elle prête néanmoins une attention particulière à l'évolution de revenus fiscaux. Elle constate un net frein dans l'évolution de ceux-ci et, bien qu'elle aborde l'avenir de manière sereine, se doit de rester vigilante.

L'année 2024 ne manquera pas non plus de défis avec des projets d'envergure au menu, comme le Plan énergie et climat communal (PECC) ou la poursuite des travaux prévus dans son plan d'investissement.

17. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 09/2024 du 23 mars 2024 « Comptes 2023 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal  Grégoire Vagnières

Annexe :
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision
- Décompte provisoire péréquation
- Comptes 2023
- Recueil des remarques aux comptes 2023

18. Rapport de révision succinct

Page 2/14

1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Nos travaux de vérification se sont déroulés du 3 au 4 avril 2024 dans les locaux de la Commune.

Une intervention a également été menée sur la situation provisoire au 30 novembre 2023 en date du 20 décembre 2023.

Lors de notre intervention finale en avril 2024, nous avons fait part de nos conclusions et observations à Monsieur Rochat, Chef des finances.

Les états financiers produits en annexe 1 et 2 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2023. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 44'843'688 (2022 : CHF 42'015'684) est conforme aux dispositions légales en la matière.

Nous avons reçu confirmation qu'au 31 décembre 2023, la Commune n'avait contracté aucune dette hors bilan ou engagement conditionnel, autres que ceux mentionnés dans l'annexe aux comptes. Par ailleurs, nous avons vérifié les indications figurant dans la liste de toutes les collaborations intercommunales.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 4 décembre 2017. En regard des seuils définis au chiffre 2 de ces directives, la vérification des comptes doit être effectuée selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct) des états financiers.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés et le respect des principes d'établissement régulier des comptes. La liste des vérifications effectuées figure au point 7.

19. Décompte provisoire péréquation

Belmont-sur-Lausanne

Décompte provisoire 2023 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3'896

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 216'786

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successions	632'333	
Impôt des frontaliers	2'893	635'226

Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 2.77		346'889
----------------------------------	--	---------

Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 11.65		
Montant à charge de la commune		2'486'187

Total de la participation à la cohésion sociale		3'468'302
--	--	------------------

Péréquation directe

Compensation population	-	1'335'754
-------------------------	---	-----------

Compensation solidarité		-
-------------------------	--	---

Compensation dépenses thématiques

Transports	-	
Forêts	-	-

Plafonds

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	-

Alimentation de la péréquation directe		4'185'463
---	--	------------------

Total net de la péréquation directe (SANS retour dépenses théma		2'849'710
--	--	------------------

Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-	
Répartition du solde de la facture	244'201	244'201

Total de la facture policière		244'201
--------------------------------------	--	----------------

Total péréquation et factures cantonales

Total net		6'562'213
------------------	--	------------------

Estimation:

-1'230'415.61

1'619'294.27

5'331'797.47